



# Concept de sélection Athlétisme pour participer aux FISU World University Games Summer Rhine-Ruhr 2025

1er octobre 2024

### 1. Principe

Les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performances** publiées par Swiss University Sports constituent les principes applicables pour le présent concept de sélection des FISU World University Games Summer.

#### 2. Date de l'événement

Les FISU World University Games Summer se déroulent à Essen, dans la région Rhin-Ruhr (ALL) du 16.07.2025 au 27.07.2025. Les compétitions d'athlétisme : **Lundi, 21.07. – dimanche, 27.07.2025** 

## 3. Nombres de participants selon les règles de la FISU

La FISU et Swiss University Sports peuvent fixer des limitations de participation (contingents).

De plus les nombres maximums de participants suivants s'appliquent pour **l'athlétisme** : Au max. deux concurrents/es sont admis/es par discipline et par nation (resp. trois concurrents/es sur 10'000m, au semi-marathon et à la marche). Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur au nombre pouvant être aligné aux FISU World University Games Summer, la commission de sélection attribuera les places en fonction du potentiel de performance le plus élevé.

Dans des cas exceptionnels (blessures, maladie, incidents particuliers, etc.) la commission de sélection a le droit de déroger aux dispositions de sélection prescrites.

# 4. Conditions de participation

Les règles de la FISU et les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait) :

- Citoyenneté suisse
- Âge : date de naissance du 01.01.2000 au 31.12.2007 inclus
- Statut d'étudiant, c'est-à-dire immatriculation ordinaire dans une université ou une haute école spécialisée

Hautes écoles reconnues, voir :

https://www.swissuniversities.ch/themen/lehre-studium/akkreditierte-schweizer-hochschulen

## 5. Sélections

Conformément aux directives générales de performance établies par Swiss University Sports, les FISU World University Games Summer s'adressent en premier lieu aux athlètes ayant le potentiel de terminer dans la première moitié du classement.

#### 5.1. Critères de sélection

Les principaux critères suivants doivent être remplis pour qu'un/e athlète puisse être proposé/e pour la sélection :

Une sélection sera envisagée pour les athlètes qui ont rempli une fois la valeur de participation pendant la période de qualification spécifiée.









Si la réalisation de l'objectif à l'événement est remise en question, la commission de sélection peut renoncer à une sélection

Hommes	Disciplines	Femmes
10.40	100m	11.50
21.00	200m	23.60
46.75	400m	53.30
1:47.50	800m	2:03.50
3:40.00	1500m	4:13.50
13:46.00	5000m	15:55:00
29:06.00	10'000m	34:10:00
1:04:30	Semi-marathon	1:13.45
01:29.00	20km marche	1:40.00
8:47.00	3000m steeple	10:08.00
13.90	110/100m haies	13.40
51.35	400m haies	58.20
2.17m	Saut en hauteur	1.86m
5.40m	Saut à la perche	4.35m
7.75m	Saut en longueur	6.45m
15.75m	Triple saut	13.50m
18.60m	Poids	15.70m
57.80m	Disque	53.50m
68.50m	Marteau	64.90m
74.10m	Javelot	54.30m
7'600	Déca/Heptathlon	5'850
40.00 *	4x100m	45.00 *
3:08.00 *	4x400m	3:33.00*
Potentiel de finale	4x400m mixed	Potentiel de finale

<sup>\*</sup> Objectif indicatif

#### Exigences pour les relais

Les relais sont sélectionnés sur la base d'une évaluation du potentiel par l'entraîneur national Swiss Athletics responsable. Celle-ci repose sur un projet de relais déposé jusqu'au 31.12.2024. Les performances exigées doivent être explicitement définies dans ce projet de relais. Exigence de base valable : au moins trois athlètes doivent être qualifiés/es pour une épreuve individuelle.

## 5.2. Période de qualification

1. Janvier 2025 jusqu'au lundi 9 juin 2025 inclus.

#### 5.3. Proposition de sélection

Le chef/la cheffe de discipline (CD) soumet en concertation avec la fédération spécialisée et sur la base des critères de sélection convenus la proposition de sélection au plus tard le 10 juin 2025 (5 semaines avant l'événement).

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au/à la CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

La proposition se fait selon le modèle (Excel-Sheet).





















#### 5.4. Organe de sélection

L'organe de sélection de Swiss University Sports décide de la sélection sur proposition du/de la CD :

- CEO/Chef Sport élite Swiss University Sports (présidence, Raeto Raffainer)
- Head of Delegation Swiss University Sports (Renato Maggi)
- Vice-présidente Swiss University Sports (Martina van Berkel)

La commission de sélection décide à la majorité des voix.

Une commission de recours est mandatée au sein du comité de Swiss University Sports. Ses décisions sont définitives.

# 6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participants sont soumis aux règles de la WADA. Le site web www.sportintegrity.ch/fr fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant un potentiel avéré de médaille ou diplôme, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales.

Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure se déclare. Le/la chef/fe de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation appropriées.

### 7. Frais

### Athlètes:

Les athlètes sélectionnés prennent en charge une partie des frais. Des informations supplémentaires seront communiquées avant la sélection.

Le montant restant est couvert par la haute école et Swiss University Sports.

#### 8. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le concept de sélection est publié séparément sur le site web de Swiss University Sports sous « disciplines sportives », ainsi qu'individuellement par les fédérations spécialisées.

Le/la chef/fe de discipline et la fédération spécialisée garantissent que les athlètes et les entraîneurs/es concernés aient vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

#### 9. Autres dispositions

**Procédure d'inscription "Probables" :** Swiss Athletics doit annoncer les candidats/es potentiels via formulaire en ligne (<u>lien</u>) jusqu'au **15.12.2024.** 

Les Probables retenus doivent, au moyen d'un accord de participation se déclarer prêts par écrit à participer à l'événement en cas de sélection éventuelle. Ils acceptent également le programme de sélection proposé ainsi que les éventuels rassemblements et présentations officielles de l'équipe, etc. Tous les Probables sont saisis par le chef de discipline Athlétismes sur *sus.gamemanager.ch* (nom/prénom/adresse électronique). Les Probables recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs propres données.

**Encadrement** Le rapport athlètes-officiels est défini par la FISU. Lors du choix définitif, le meilleur encadrement possible des athlètes est une priorité. L'encadrement est assuré par le chef de discipline























Athlétisme et, en tenant compte des athlètes qualifiés, par d'autres entraîneurs confirmés en accord avec Swiss Athletics.

En cas de doute, le directeur technique et le chef de la délégation décident ensemble. L'accréditation de coachs personnels/entraîneurs personnels n'est pas possible!

Violations de l'éthique : Les violations de l'éthique peuvent être annoncées via le service de signalement de Sportintegrity sur www.sportsintegrity.ch.

# 10. Responsabilités

Chef de discipline responsable : Thomas Zurlinden (thomas.zurlinden@gmail.com)

Berne, le 02.12.2024

Signé:

Thomas Zurlinden, chef de discipline Athlétisme

Philipp Bandi, directeur technique Swiss Athletics

Raeto Raffainer, CEO/Chef du sport élite Swiss University Sports















